

Demande de suppression de résultats de recherche : Google met en place un formulaire

« Nous nous efforçons de mettre en place dans les meilleurs délais notre procédure de demande de suppression au titre de la législation européenne relative à la protection des données. En attendant, veuillez remplir le formulaire ci-dessous ». Ainsi a réagi Google à l'arrêt de la Cjue du 13 mai 2014 qui impose aux moteurs de recherche de faire droit aux demandes de particuliers de supprimer les résultats de recherche qui incluent leur nom, pour autant que lesdits résultats soient « inadéquats, pas ou plus pertinents ou excessifs au regard des finalités du traitement ». La firme propose donc, depuis le 29 mai, un formulaire en ligne qui permet aux internautes européens de demander la suppression de résultats de recherche, associés à leur nom et qu'ils ne souhaitent voir apparaître. « Lors de l'évaluation de votre demande, nous vérifierons si les résultats comprennent des informations obsolètes vous concernant. Nous chercherons également à déterminer si ces informations présentent un intérêt public, par exemple, si elles concernent des escroqueries financières, une négligence professionnelle, des condamnations pénales ou une conduite publique adoptée par un fonctionnaire », indique Google qui affirme souhaiter « collaborer étroitement avec les autorités de protection des données et d'autres organismes compétents en la matière au cours des prochains mois afin de perfectionner son approche ». Le moteur de recherche aurait reçu dès le lendemain environ 12 000 demandes d'internautes européens voulant être effacés par ses services.